



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

**ÉCOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE
DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA)**

**FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU
CHIFFRE (FIPROD)
3^e ÉDITION**

THÈME :

« LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES EN AFRIQUE »

22 au 25 Mai 2024

Hôtel la Falaise à Yaoundé, Cameroun

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans un monde qui bouge, qui ne cesse d'innover, l'Afrique a son rôle à jouer, et son milieu des affaires aussi. En dehors d'être rentables, les entreprises africaines, comme celles du monde entier, sont appelées à être plus éthiques, mieux engagées et adaptées aux sociétés. Les considérations sociales et environnementales s'invitent de plus en plus à l'ordre du jour des entreprises africaines quelles que soient leurs tailles ou leurs formes. Ainsi, l'on assiste à l'émergence en Afrique de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui prend une importance croissante dans les pratiques et les discours des entreprises. Elle s'impose, avec le temps, comme une évidence, voire une opportunité chez les dirigeants d'entreprises, et se place au cœur de l'entreprise performante.

La RSE est un concept protéiforme qui regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (sociaux, environnementaux et économiques). Encore peu connue sur le continent africain, que ce soit des autorités publiques ou des dirigeants d'entreprise, la RSE serait un atout pour les entreprises africaines si elle était mise en œuvre dans leurs politiques. En effet, dans un contexte de fortes demandes sociales et de fragilité des recettes publiques, la RSE représente une opportunité pour l'Afrique : celle de servir un développement durable et inclusif. En adoptant de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, les entreprises peuvent non seulement réduire les externalités négatives de leurs activités, mais également optimiser leur impact positif sur le développement. Une démarche RSE peut également procurer d'importants bénéfices aux entreprises en leur ouvrant les marchés internationaux, en leur assurant un avantage concurrentiel, en réduisant les coûts de consommation d'énergie, d'eau, etc... L'enjeu de ces prochaines années sera donc d'accompagner le développement à grande échelle de la RSE sur le continent africain, ce qui représente un défi de taille pour des économies encore largement informelles. L'objectif est d'inscrire les entreprises africaines dans une dynamique liée au développement durable. L'ouverture continentale de la RSE ne pourrait que favoriser le développement humain sur le continent, à travers une plus grande paix et une plus grande stabilité.

Depuis une trentaine d'années, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)¹ s'est forgé une identité et s'est mondialement imposée comme un modèle original d'intégration juridique. À travers son œuvre constante d'instauration d'un droit des affaires moderne, adapté et commun à tous ses États membres, elle contribue à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des investissements et au développement économique de l'Afrique. Toujours dans la dynamique de l'expansion et du renforcement de la compétitivité des entreprises africaines, l'OHADA entend contribuer à l'intégration de la RSE dans les pratiques commerciales africaines et faire de l'Organisation un espace intégré socialement responsable. En effet, conscient du potentiel que revêt la RSE, l'OHADA a intégré un dispositif RSE dans la note 35 annexée à l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) ou SYSCOHADA révisé. Ce dernier posait depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2018, les fondamentaux d'un reporting extra-financier. Il y a donc lieu de renforcer l'engagement de l'OHADA dans l'identification des mécanismes et la concrétisation des normes juridiques qui intégreraient de manière harmonieuse ses Actes uniformes. C'est sur ce socle que l'OHADA envisage de construire un cadre aussi contraignant qu'attractif dédié à la RSE. Le déploiement de la RSE au sein de l'OHADA permettrait sans aucun doute d'améliorer la qualité des relations économiques de ses États membres avec le reste du monde et de doter cet espace juridique unique

¹ Cette Organisation internationale regroupe à ce jour dix-sept (17) pays d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest et de l'océan Indien : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Union des Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

d'une boussole propice à générer un développement économique durable et inclusif au bénéfice notamment des populations et de la biodiversité.

En Afrique, la responsabilité sociétale des entreprises a un enjeu stratégique et économique pour les entreprises. Cependant, l'appréhension du concept sur le continent est récente et nombre d'entreprises africaines mettent en place des démarches RSE sans les formaliser comme telles. Afin de contribuer à l'implémentation de la RSE au cœur de la stratégie des entreprises africaines pour redorer l'image de l'économie de marché sur le continent, l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA a décidé d'organiser la prochaine édition du FIPROD à l'hôtel la Falaise de Yaoundé (Cameroun), du 22 au 25 mai 2024, sur le thème « **La Responsabilité sociétale des entreprises en Afrique** ».

L'organisation de cette rencontre internationale rentre parfaitement dans le cadre des missions de formation, de sensibilisation, de vulgarisation et de renforcement des capacités des acteurs, qui lui sont dévolues statutairement. Ainsi, la 2ème édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD), qui s'est tenue à Kigali (RWANDA), du 16 au 18 novembre 2022 sur le thème : « Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique », avait réuni plus d'une centaine de participants, professionnels du Droit et du Chiffre, spécialistes des questions financières, opérateurs économiques, chefs d'entreprises et investisseurs d'horizons divers, ainsi que des Institutions et Organismes qui œuvrent pour le financement des entreprises africaines et le développement économique de l'Afrique.

II. PAYS HÔTE

Le Cameroun est l'un des pays membre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Depuis son adhésion au Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique le 04 octobre 1996, le Cameroun joue un rôle majeur et déterminant dans le fonctionnement de l'Organisation commune. Surnommé l'Afrique en miniature « le continent », le Cameroun abrite plus de 27,2 millions d'habitants en 2021 et s'étend sur une superficie de 475 442 km. Ce pays qui partage ses frontières avec la République centrafricaine (RCA), le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigéria et le Tchad avec une végétation diversifiée en zones tropicale et équatoriale. Il souffre d'une importante déforestation, ayant conduit à un appauvrissement de la biodiversité et à d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

Le pays est riche de ressources naturelles agricoles (bananes, cacao, café, coton, miel), forestières, minières (bauxite, fer, cobalt, nickel, manganèse, diamant, marbre) et naturelles (pétrole, gaz, minerais, et bois précieux) au point où qu'il serait considéré comme « un pays minier de grande ampleur dans les années à venir ». La filière coton a pris de l'ampleur. La valeur de cette production reste toutefois tributaire des cours mondiaux qui varient fortement. 75 % de la main-d'œuvre urbaine travaille dans le secteur informel et six ménages sur dix tirent au moins une partie de leurs revenus de ce secteur informel. Cette importance du secteur informel a tendance à croître de plus en plus depuis la crise économique. Il permet de remédier partiellement au problème du chômage.

Depuis novembre 2021, le Cameroun connaît une forte inflation, résultant principalement de la pénurie et de la hausse du prix des produits de base (pain, blé et produits connexes, huile végétale et viande), qui s'explique par la perturbation de la chaîne de valeur mondiale due à la pandémie de Covid-19 et le conflit entre l'Ukraine et la Russie. Ceci rend très difficile la reprise économique du Cameroun, accentuant les pressions inflationnistes et les vulnérabilités structurelles nationales. Les perspectives économiques du pays devraient rester modérément favorables à moyen terme, mais les risques sont orientés à la baisse. La croissance du PIB réel devrait atteindre 4,5 %, sur la période 2023-25, grâce à l'amélioration progressive de la conjoncture internationale, l'augmentation de la production nationale de gaz et des cours mondiaux des produits de base.

L'inflation devrait baisser progressivement et atteindre 3,3 % en 2024 grâce à la poursuite du resserrement de la politique monétaire par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Les perspectives toujours favorables sont susceptibles d'être affectées par les effets des tensions géopolitiques. La fin proche de la crise entre l'Ukraine et la Russie réduira les risques et les vulnérabilités qui pèsent sur le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement de produits, notamment énergétiques.

Par ailleurs, la contribution du secteur privé au financement de la croissance verte s'avère nécessaire au regard des défis et des montants à mobiliser. Selon la CDN actualisée du Cameroun, le coût total des investissements à réaliser pour atteindre les objectifs escomptés en 2030 s'élève à 57 640 millions USD. Sur la période 2015–2020, le Cameroun n'a pu mobiliser que 162,35 millions USD dans le cadre des engagements de l'Accord de Paris. Sur un engagement de \$380 millions pour le financement climatique au Cameroun, seulement 3% proviennent du secteur privé. La participation de ce secteur devient l'un des principaux défis dans la mise en œuvre des actions climatiques prenant en compte la responsabilité sociétale des entreprises à travers le recours à des instruments de financement climatiques tels que les obligations et les fonds verts pour le climat.

Le Cameroun pourrait également tirer profit de son important capital naturel comme alternative au financement du climat et de la croissance verte. Le pays est fortement doté en ressources naturelles, insuffisamment utilisées pour servir de levier au financement de la croissance verte. Des actions visant à réduire le commerce et les flux illicites portant sur l'exploitation des ressources naturelles et une meilleure gouvernance de ces dernières pourraient permettre de dégager des revenus plus importants pour le financement de la croissance verte au Cameroun. Doté d'un régime politique semi-présidentiel marqué par la séparation des pouvoirs et un bicéphalisme du pouvoir exécutif dont un chef d'Etat et un chef de gouvernement, le Cameroun continue de jouir d'un statut de pays de paix. Outre sa diversité linguistique et culturelle, le Cameroun est à la fois membre de la Commonwealth et de la Francophonie et pratique un bilinguisme officiel (Anglais-Français), proche du modèle canadien et où coexistent deux systèmes légaux distincts que sont la Common Law britannique et le droit civil français. Les efforts pour renforcer cette coexistence sont fournis par l'OHADA par la mise à disposition des Actes Uniformes non plus uniquement publiés en Français mais également en Anglais.

Aujourd'hui, le Cameroun fait figure des États africains ayant initié des études, la première en 2014 sur la stratégie d'appui et de développement des politiques publiques sur la RSE. Son Gouvernement a entrepris une démarche de co-élaboration de politiques publiques de RSE qui s'est matérialisée par la mise en place d'une plateforme de dialogue des parties prenantes, et un projet de loi portant orientation et promotion de la responsabilité sociétale des entreprises au Cameroun. Sa stabilité économique sous régionale et la sécurité juridique et judiciaire prônée par l'OHADA constituent des traits adjutants au climat des affaires et à l'attractivité des investisseurs. Depuis sa mise en service, Yaoundé abrite le siège du Secrétariat Permanent de l'OHADA en tant qu'organe exécutif de l'OHADA, chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des Actes uniformes et autres textes de l'Organisation. Le choix porté sur ce pays se trouve ainsi largement justifié par la volonté affichée de ses autorités de promouvoir la RSE et d'accompagner les entreprises camerounaises dans sa mise en œuvre.

Ce sont ces raisons qui ont milité en faveur du choix du Cameroun pour abriter la 3ème édition du FIPROD. Cette grande manifestation s'affirme désormais non seulement comme l'un des rendez-vous les plus importants de notre continent parce que réunissant outre les professionnels du droit et du Chiffre, désormais tous les acteurs potentiels de l'environnement économique et ceux du développement durable mais également pour traiter des questions de développement. Le rendez-vous est donc pris à Yaoundé dans la capitale camerounaise du 22 au 25 mai 2024.

III. PAYS INVITÉ D'HONNEUR

Pays de l'Afrique centrale, s'étalant sur 1284000 Km² et membre des Etats Parties de l'OHADA depuis 1996, le Tchad, possède, en plus du pétrole qu'il produit depuis 2003, d'autres ressources naturelles telles que l'or, l'uranium, le sel, le calcaire et d'autres minéraux. L'exploitation de ces ressources offre des opportunités pour diversifier l'économie et stimuler la croissance.

Grand pays d'agriculture et d'élevage, il est également connu pour la production de coton.

Malgré quelques défis sécuritaires auxquels il est confronté, le Tchad a mis en place des réformes visant à assurer sa croissance économique et attirer les investissements étrangers. Ces investissements peuvent stimuler la création d'emplois, favoriser le développement de l'infrastructure et soutenir la diversification de l'économie.

Le choix du Tchad comme pays d'honneur se justifie par son rôle de premier plan dans l'apaisement de la sous-région et par sa participation soutenue aux activités de l'OHADA, dont il assurera la présidence dès le 1^{er} janvier 2025.

IV. ORGANISATEUR

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'une des Institutions de l'OHADA. Rattachée au Secrétariat Permanent, elle est instituée par les articles 3 et 41 du Traité de l'OHADA et organisée par le Statut de l'ERSUMA du 03 octobre 1995 révisé par les Règlements N° 004/2009/CM/OHADA du 19 décembre 2009, N°0013/2011/CM/OHADA du 17 Juin 2011 et N°02/2016/CM/OHADA du 28 octobre 2016 portant Statut révisé de l'ERSUMA. Située à Porto-Novo en République du Bénin, elle a pour rôle d'améliorer l'environnement juridique des États Parties de l'OHADA par la sensibilisation, la vulgarisation, la formation continue et initiale, l'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre droit communautaire et l'accompagnement continu des professionnels du droit, des professionnels du chiffre et des entreprises. L'ERSUMA a cinq missions principales :

- Améliorer le système juridique et judiciaire des États Parties ;
- Assurer le renforcement des capacités des magistrats et autres auxiliaires de justice des États Parties relativement aux Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ;
- Assurer l'appropriation du droit OHADA par les professionnels et les justiciables ;
- Agir comme un centre d'excellence de recherche et de documentation en droit OHADA et en tout autre droit communautaire ;
- Être en liaison étroite avec la CCJA et les autres hautes juridictions nationales, afin de garantir l'uniformité de l'interprétation et de l'application du droit OHADA.

L'ERSUMA dispose d'un Centre de formation, d'un Centre de recherche, d'un Centre de documentation et d'un Centre de traduction et d'interprétariat en droit. Les activités de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, principalement les professionnels du droit et du chiffre et les opérateurs économiques. Ainsi, peuvent être cités parmi les auditeurs des sessions de formation : les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, officiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc., ainsi que les managers et dirigeants d'entreprise, les administrateurs de société. Les formations dispensées par l'ERSUMA se déroulent en présentiel au siège ou en tout autre lieu, ou par visioconférence. Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie du statut d'institution internationale qui œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des États membres de l'OHADA. En vingt-six (26) ans d'exercice, elle a à son actif plus de dix-huit mille sept cent (18.700) personnes formées, d'horizons professionnels divers. L'ERSUMA déroule aujourd'hui un vaste programme homogène d'expansion et de diversification de ses activités de formation. Dans cette perspective, l'ERSUMA a entrepris de développer des formations diplômantes de plus grande envergure. Consciente des

avantages systémiques de la formation initiale dans le « système juridique » de l'OHADA, l'ERSUMA envisage de créer, à côté de ses formations professionnelles, une formation diplômante sous forme de Master recherche dont la mise en œuvre est envisagée via des « Chaires OHADA » accueillies par des structures publiques et/ou privées de formation dans tous les continents.

V. PRÉSENTATION CONCEPTUELLE DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (FIPROD)

Le FIPROD est une manifestation professionnelle biannuelle qui se caractérise par sa diversité et son ouverture. C'est le lieu de rencontre et d'échange qui réunit tous les professionnels du Droit et du Chiffre, toutes professions confondues, avec leurs partenaires institutionnels et les destinataires de leurs services. Il est le creuset le plus important des professionnels du Droit et du Chiffre en ce qu'il les fédère autour d'un objectif commun à trois volets :

- Accompagner l'expansion des professions juridiques, judiciaires et du Chiffre,
- Garantir l'effectivité du Droit, et
- Renforcer l'efficacité économique du Droit.

La réalisation de cet objectif commun nécessite que les acteurs du Droit et du Chiffre connaissent mutuellement leurs professions, en déterminent les enjeux systémiques et travaillent en synergie. Le FIPROD se veut donc le trait d'union entre les professionnels du Droit et du Chiffre, d'horizons et de domaines divers, dont la collaboration interprofessionnelle est primordiale pour le développement de leur profession et la satisfaction des besoins légitimes qui justifient leur existence.

Fort de son pôle d'excellence en formation et recherche en Droit communautaire africain des affaires et fondamentalement orientée vers l'interprofessionnalisme au service du développement économique, l'ERSUMA organise le FIPROD tous les deux (02) ans à compter de 2019.

En effet, les professions juridiques et judiciaires ainsi que celles de la comptabilité et des finances (communément dénommées « professions du chiffres ») sont nombreuses et variées. Certaines, traditionnelles, sont parmi les professions les plus anciennes et les mieux partagées au monde, tandis que d'autres, plus récentes, sont le résultat de la rencontre entre les besoins en services et les capacités professionnelles disponibles. À ces professions s'ajoutent aujourd'hui, celles connexes, auxiliaires ou intermédiaires aux professions juridiques, judiciaires et du chiffre qui ont pour principal objet de mettre à la disposition de celles-ci les moyens et méthodes de réalisation efficiente de leurs missions. Ces professions renforcent les capacités des professionnels du droit et du chiffre et leur apportent des solutions innovantes d'exercice de leur activité à travers notamment l'usage des technologies de l'information et de la communication. La performance des moyens techniques proposés est telle que leur portée a atteint les professions les plus réticentes au développement technologique.

L'évolution de la nomenclature et, parfois, de la nature des professions juridiques, judiciaires et du chiffre s'est accélérée grâce notamment aux rencontres professionnelles, cadre d'échanges et de définition de politiques adaptées aux objectifs de la profession. C'est ainsi que des séminaires et surtout des congrès annuels sont organisés par plusieurs professions juridiques et judiciaires. Parmi eux, peuvent être cités : le Congrès international des Notaires, le Congrès des Notaires d'Afrique, le Congrès international des huissiers de justice et agents d'exécution, le Congrès international des avocats, le Forum Interafricain des Juristes d'Entreprise ou encore le Congrès Africain des juristes d'affaires, les assises des ordres nationaux des experts-comptables et comptables agréés (ONECCA) et les rencontres annuelles de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AAHJF). Toutes ces manifestations ont le mérite de constituer un

cadre d'échanges entre professionnels du droit ou professionnels du chiffre. Toutefois, même si elles ont tendance à prôner l'ouverture, elles sont essentiellement sectorielles, enregistrant la participation des professionnels d'un secteur ou d'un corps de métier donné.

Compte tenu du besoin de synergie interprofessionnelle dans la vie et la pratique du droit des affaires et convaincue de l'apport considérable de l'interprofessionnalisme dans l'expansion des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ainsi que le développement économique des États, l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a institué le Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD). Chaque édition du FIPROD est organisée autour d'un thème qui s'inscrit en droite ligne des orientations de l'OHADA et ses États membres ainsi que de celles des professions du Droit et du Chiffre.

La portée interprofessionnelle du FIPROD est sans équivoque. Il a pour objectif de contribuer à la synergie interprofessionnelle dans le domaine des affaires, de la comptabilité et de la finance. Il vise à favoriser non seulement la rencontre entre les professionnels du droit et du chiffre mais également celle entre les professionnels et les destinataires de leurs services. Il permet notamment de :

- Évaluer le cadre législatif et réglementaire des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ;
- Apprécier les capacités des professionnels du droit et du chiffre à répondre efficacement aux demandes de services ;
- Renforcer les capacités des professionnels du droit et du chiffre ;
- Évaluer le niveau d'attractivité de l'environnement des affaires dans l'espace OHADA ;
- Susciter un repositionnement des professions juridiques, judiciaires et du chiffre à l'échelle internationale ;
- Faciliter la mise en place d'un cadre de collaboration interprofessionnelle non seulement entre les différents acteurs de l'espace OHADA, mais également entre eux et les cabinets internationaux ;
- Soutenir la collaboration et la complémentarité entre les organisations d'intégration juridique et économique et entre celles-ci et les partenaires techniques et financiers ;
- Créer un cadre permanent d'échanges entre les professions juridiques, judiciaires et du chiffre dénommé « Réseau International des Professionnels du Droit et du Chiffre », en abrégé « RIPROD » ;
- Offrir un cadre de promotion des solutions innovantes d'exercice des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ;
- Mieux adapter les services de l'ERSUMA aux besoins de renforcement de capacités des professionnels juridiques, judiciaires et du chiffre.

VI. OBJECTIFS

A. Objectif général

La troisième édition du FIPROD, a pour objet de réunir les professionnels du Droit et du Chiffre, ainsi que les opérateurs économiques, les dirigeants d'entreprises et les politiques pour faire un état des lieux de la RSE en Afrique et réfléchir à des stratégies concrètes de nature à favoriser l'intégration sur le continent d'une politique de RSE créatrice de valeur économique et sociale.

B. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cette édition vise à :

- Identifier les enjeux de la RSE pour les entreprises africaines au regard de l'objectif de développement économique et social des pays africains ;
- Évaluer le cadre international et africain de la RSE ;
- Dresser un état des lieux de la RSE en Afrique ;
- Identifier les acteurs de la RSE en Afrique et apprécier leurs rôles ;
- Relever les défis spécifiques de l'implémentation de la RSE dans les pays africains ;
- Identifier les techniques et moyens adéquats de promotion et de développement de la RSE en Afrique ;
- Apprécier les pratiques professionnelles dans l'accompagnement des entreprises africaines en matière de RSE ;
- Partager les expériences professionnelles et renforcer les capacités de professionnels en matière de RSE en Afrique ;
- Promouvoir la collaboration entre professionnels en vue d'une meilleure intégration des démarches RSE dans les stratégies d'entreprise en Afrique ;
- Stimuler les États africains dans leurs politiques d'amélioration du climat des affaires à travers le déploiement de la culture RSE en Afrique.

VII. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de cette troisième édition du FIPROD, les résultats ci-après sont attendus :

1. Les enjeux de la RSE pour les entreprises africaines sont identifiés ;
2. Le cadre international et africain de la RSE est évalué ;
3. Un état des lieux de la RSE en Afrique est dressé ;
4. Les défis spécifiques de l'implémentation de la RSE dans les pays africains sont relevés ;
5. Les techniques et moyens adéquats de promotion et de développement de la RSE en Afrique sont identifiés ;
6. Les pratiques professionnelles dans l'accompagnement des entreprises africaines en matière de RSE sont identifiées ;
7. Les acteurs de la RSE en Afrique sont identifiés et leurs rôles appréciés ;
8. Les professionnels impliqués sont mis en relation étroite afin d'aboutir à un meilleur accompagnement des entreprises africaines en matière de RSE ;
9. Les actes de la troisième édition du FIPROD sont élaborés et publiés aux Éditions de l'ERSUMA.

VIII. MÉTHODOLOGIE

La troisième édition du FIPROD se déroulera à Yaoundé pendant quatre (04) jours dont trois (03) jours de travaux et une (01) journée de visite touristique.

Les travaux seront principalement en langue française et anglaise, avec une traduction simultanée en plusieurs autres langues.

Le programme est organisé autour des activités ci-après :

1. Une cérémonie officielle d'ouverture ponctuée par des animations culturelles, les diverses allocutions, la leçon inaugurale du FIPROD III, la photo de famille, et le cocktail d'ouverture ;
2. Des ateliers thématiques successifs sous le format de plateformes d'échanges entre les participants de divers horizons géographiques et professionnels visant à contribuer à la réflexion sur la problématique de la RSE en Afrique ;
3. Des tables-rondes professionnelles constituées de cadres de partage d'expériences entre les participants sur l'implication des professionnels dans la mise en œuvre des politiques de RSE au sein des entreprises africaines ;

4. Des activités de coopération marquées par des expositions/ventes en stands, des visites guidées de stands, des brainstormings, des rencontres dans des espaces dédiés de networking, des salons de négociation, des entretiens professionnels et d'affaires, des présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs ;
5. Une cérémonie de clôture ponctuée par la présentation du rapport général des travaux et les diverses allocutions ;
6. Une soirée de gala mettant en avant la cuisine, la culture et les artistes Camerounais ;
7. Une visite touristique ouverte aux participants inscrits, après la clôture des travaux, sur les sites touristiques identifiés, sous la conduite et avec la collaboration des autorités touristiques du Cameroun.

IX. BAROMÈTRE DGIA SUR LA DURABILITÉ DES 500 PLUS GRANDES ENTREPRISES AFRICAINES

Il n'existe très peu d'études sur les pratiques de Responsabilité Sociétale des compagnies africaines.

Le Baromètre DOING GOOD IN AFRICA (DGIA) sur la durabilité des 500 plus grandes entreprises africaines sera donc l'un des livrables les plus attendus du FIPROD 2024.

Le Baromètre DGIA sur la durabilité des 500 plus grandes entreprises africaines comprend :

- L'analyse des politiques, rapports et pratiques de RSE et d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance), d'Objectifs de Développement Durable (ODD), de gouvernance et de féminisation des postes de décision des plus 500 grandes entreprises africaines ;
- La diffusion d'un questionnaire d'enquête sur la RSE, les ODD, la féminisation et la gouvernance, auprès des plus grandes entreprises africaines ;
- Un benchmark des meilleures pratiques de durabilité des plus grandes entreprises africaines ;
- Un classement des plus grandes entreprises africaines selon l'alignement sur le référentiel de la certification ESG 1000 ;
- Des recommandations et orientations stratégiques pour l'amélioration des pratiques RSE, ESG et durabilité des plus grandes entreprises africaines.

X. UN ÉVÈNEMENT ECO-CONÇU

Afin d'intégrer le développement durable dans l'organisation du FIPROD, plusieurs initiatives sont envisagées pour en faire un événement éco-responsable.

Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Stand en matériaux écologiques ou réutilisables ;
- Réalisation du bilan carbone de l'évènement, réduction et compensation des émissions de Gaz à Effet de Serre ;
- Mise en place du tri sélectif pendant le forum ;
- Réduction des impressions et utilisation du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement ;
- Transport de manière durable sur le site ;
- Réduction du plastique et des matériaux jetables ;
- Sensibilisation des exposants sur l'environnement ;

- Exposition des créations et œuvres d'art produits à partir des déchets et/ou en lien avec la préservation de l'environnement et les thématiques liées au développement durable ;
- Interprétation des poèmes et chansons liés à la durabilité ;
- Visite de sites écotouristiques ;
- Etc.

XI. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Le programme prévisionnel de cette troisième édition du FIPROD se présente comme suit :

DU SAMEDI 18 AU MARDI 21 MAI 2024	
ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS	
MERCREDI 22 MAI 2024	
09h00 - 10h00	CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE <i>Allocutions d'ouverture et leçon inaugurale</i>
10h00 - 11h00	Cocktail d'ouverture
11h00 - 13h00	ATELIER 1 : Cadre international de la RSE et incidence en Afrique
13h00 - 14h00	Pause déjeuner
14h00-16h00	ATELIER 2 : État des lieux de la RSE et de la durabilité en Afrique
16h00-17h00	Pause-café / Visites de stands
17h00	Suspension des travaux / Fin de la première journée
JEUDI 23 MAI 2024	
09h00 - 10h30	ATELIER 3 : Pratique et difficultés de mise en œuvre de la RSE en Afrique
10h30 - 11h00	Pause-café
11h00 - 13h00	ATELIER 4 : L'implication des entreprises dans la mise en œuvre de la RSE en Afrique
13h00 - 14h00	Pause déjeuner
14h00 - 16h00	ATELIER 5 : De la compliance à la juridicisation de la RSE en Afrique
16h00 - 17h00	Pause-café / Visites de stands

17h00	Suspension des travaux / Fin de la deuxième journée
VENDREDI 24 MAI 2024	
09h00 – 10h30	TABLE-RONDE 1 : <i>Le rôle de l'État et des institutions dans le renforcement de la RSE en Afrique</i>
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 13h00	TABLE-RONDE 2 : <i>La contribution des acteurs universitaires, professionnels du droit et du chiffre à l'effectivité de la RSE en Afrique</i>
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 15h30	Visite de stands/ Brainstormings /Rencontres dans des espaces dédiés de networking /Salons de négociation /Entretiens professionnels et d'affaires
15h30 – 16h30	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE <i>Allocutions de clôture, recommandations et Rapport général des travaux</i>
16h30	Fin des travaux
À partir de 20h00	SOIRÉE DE GALA
SAMEDI 25 MAI 2024 VISITES TOURISTIQUES	

XII. FRAIS DE PARTICIPATION

	Période	En FCFA		En EURO		En \$USD	
		Présentiel	Visio	Présentiel	Visio	Présentiel	Visio
Inscriptions	Au plus tard le 30 avril 2024	270.000	90.000	412	137	450	150
Inscriptions tardives	Du 01 au 21 mai 2024	300.000	100.000	460	152	500	167
<p>- Les doctorants et étudiants bénéficient d'un tarif spécial de 180.000 FCFA (présentiel) ou 60.000 FCFA (visio) sur demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA comportant en pièce jointe une attestation d'inscription valide entre 2022 et 2024 ;</p> <p>- Les jeunes professionnels (avocats, notaires, huissiers de justice, experts-comptables et comptables agréés, etc) âgés d'au plus 35 ans au 31 décembre 2024 bénéficient d'une réduction de 10% sur demande ;</p> <p>- Une réduction de 10% est accordée pour toute inscription d'un groupe d'au-moins trois (03) personnes.</p> <p>- Une réduction de 20% est accordée pour toute inscription d'un groupe d'au-moins dix (10) personnes.</p>							

Les frais de participation au FIPROD 3 couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les travaux, la soirée de gala et la visite touristique. **Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge du participant.**

XIII. INTERVENANTS

Les intervenants à cette édition du FIPROD sont choisis par l'ERSUMA en raison de leurs qualité, compétence, polyvalence, expérience, technicité et expertise dans les thématiques couvertes par les travaux. Les partenaires intéressés pour prendre part aux travaux en qualité d'intervenants privilégiés, conformément aux offres de sponsoring et de partenariat ci-dessous, peuvent se rapprocher de l'ERSUMA.

XIV. OFFRES DE SPONSORING ET DE PARTENARIAT

Fort de son partenariat avec les ordres professionnels et associations internationales de professionnels du Droit et du Chiffre, le FIPROD offre aux professionnels du Droit et du Chiffre mais également aux opérateurs économiques ainsi qu'aux acteurs du développement durable de la visibilité internationale afin de contribuer au renforcement de leur compétitivité au-delà des frontières de leur pays d'installation. Il vise à les mettre en relation dans un cadre promotionnelle et, à cet effet, constitue un cadre de développement de leurs relations interprofessionnelles. Il permet également aux autres acteurs de mettre en exergue et en œuvre le dispositif de sensibilisation de tous les acteurs

Grâce à son dispositif de couverture médiatique à l'échelle internationale, le FIPROD offre également aux prestataires de services et fournisseurs de divers secteurs d'activités l'opportunité de promouvoir leurs produits et services à l'échelle internationale, auprès des professionnels du Droit et du Chiffre, des institutions participant aux travaux et du grand public. Il est un espace régional et international de communication pour le renforcement de la visibilité et de la notoriété commerciales des entreprises partenaires.

Les sept (07) catégories de sponsors ci-après sont proposées :

- Partenaires institutionnels publics ;
- Partenaires Ordres Professionnels ;
- Intervenants privilégiés ;
- Sponsors Officiels ;
- Sponsors Forums ;
- Sponsors Soirée de Gala ;
- Sponsors Tourisme.

XV. ÉQUIPE DE COORDINATION

L'équipe de coordination de la troisième édition du FIPROD est constituée de deux comités :

- Un **Comité scientifique** constitué d'éminents experts juristes, économistes, politistes, sociologues, comptables et financiers, environnementalistes, de renommée internationale, venant d'horizons professionnels et géographiques divers. Ce comité est chargé de la préparation scientifique et de la conduite des travaux du FIPROD.
- Un **Comité d'organisation** composé essentiellement des membres du personnel de l'ERSUMA et du Secrétariat Permanent de l'OHADA. Il est chargé de l'organisation matérielle et logistique des travaux du FIPROD.

XVI. BUDGET

Outre l'appui de l'OHADA, les ressources permettant de réaliser les travaux de la troisième édition du FIPROD proviendront des contributions des partenaires et sponsors ainsi que des participants aux travaux.

« L'interprofessionnalisme au service du développement économique »

CONTACTS

Pour plus de renseignements, contactez l'ERSUMA :

École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)
Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè
02 BP 353 Porto-Novo, République du Bénin
Tél : +229 97 97 05 37
Courriels : ersuma@ohada.org
olory-togbe.ersuma@ohada.org
kinsi.ersuma@ohada.org